

Dons patriotiques des communes d'Eprenay et d'Ay, annoncés par l'agent national près le district d'Eprenay, lors de la séance du 28 germinal an II (17 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dons patriotiques des communes d'Eprenay et d'Ay, annoncés par l'agent national près le district d'Eprenay, lors de la séance du 28 germinal an II (17 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 675-676;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29983\\_t1\\_0675\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29983_t1_0675_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

Quel spectacle pour l'univers entier que l'empressement de tout un peuple amoncelant ses forces pour écraser les ennemis de sa liberté, et fixer au milieu de lui l'empire de cette divinité qu'il adore ! Des cœurs libres et républicains peuvent seuls en sentir le prix.

Pour vous, incorruptibles Montagnards, poussez toujours en avant vos enquêtes sur les traîtres et les intrigans. Le peuple vous suit, comme ses libérateurs, dans toutes vos expéditions. Quelle égide redoutable que celle qu'il étend sur vos têtes précieuses ! Environnés de sa confiance, nuls traits ne sauraient vous atteindre.

L'administration prévient le citoyen Président que les effets mentionnés au tableau ci-joint, sont versés dans le magasin du Bon pasteur à Paris, conformément à la lettre du second adjoint du ministre de la Guerre. S. et F. »

HÉBERT, REVINON, LAROCHE, GUILLEMINET, FOURNIER, PRÉVOST, DUBUISSON, COUSTILLIER, CHANDELLIER.

[Etat des dons faits par le c<sup>o</sup> des communes du distr., en exécution de la loi du 2 nivôse, 25 germ. II].

Montagne-de-Bon-Air : 398 chemises, 208 paires de bas, 141 paires de souliers, 18 paires de guêtres, 3 pantalons, 6 draps, 7 aunes de toile neuve, 4 couvertures, 1 couvre pieds, 3 habits uniforme, 3 vestes, 3 culottes, 1 redingote, 1 chapeau, 3 bonnets, 2 mouchoirs, 1 giberne, 1 gilet, 12 selles, 7 brides, 2 licols, 2 paires d'étriers, 2 paires de fontes, 3 paires de bottes, 4 culottes de peau, 4 sabres.

Maisons : 2 chemises.

Achères : 3 chemises.

Montigny : 7 chemises, 1 paire de bas, 4 paires de souliers.

Triel : 39 chemises, 1 paire de bas, 3 paires de souliers, 2 chemises de f<sup>es</sup>, 2 tentes avec leurs cordages.

Les Alluets : 21 chemises, 7 paires de bas.

Cormeilles : 43 chemises, 3 paires de bas, 1 paire de guêtres.

Lanluets : 6 nappes, 8 draps, 8 serviettes, 6 torchons.

Maulle : 97 chemises, 39 paires de bas, 4 paires de souliers, 1 paire de guêtres.

Médan : 5 livres de filasse.

Aulnay : 42 chemises, 9 paires de bas.

Flins : 129 chemises, 1 paire de bas, 1 morceau de toile neuve.

Hardricourt : 64 chemises, 26 chemises de f<sup>es</sup>, 1 drap, 7 livres de filasse.

Eqquevilly : 75 chemises, 8 paires de bas, 1 morceau de toile neuve, 120 livres de filasse.

Morainvilliers : 44 chemises, 4 paires de bas, 42 livres de filasse.

Bezons : 6 chemises, 6 paires de bas.

Houilles : 16 chemises.

Sartrouville : 67 chemises, 35 paires de bas, 14 draps, 4 serviettes, 16 chemises de f<sup>es</sup>.

Nezel : 46 chemises, 4 paires de bas, 8 paires de souliers.

Maurecourt : 20 chemises, 9 paires de bas.

Feucherolles : 43 chemises, 4 paires de bas, 3 nappes, 2 serviettes, 3 draps, 5 livres de filasse.

Aubergenville : 56 chemises, 35 paires de bas.

Bouafles : 141 chemises, 5 petits morceaux de toile neuve, 10 pantalons.

Carrières-sur-S. : 37 chemises, 12 paires de guêtres, 1 habit uniforme, 1 gilet, 1 morceau de toile neuve, 10 pantalons.

Gaillon : 40 chemises, 8 paires de bas, 6 pantalons, 10 livres de filasse.

Vaux : 120 chemises, 4 paires de bas, 3 paires de souliers, 2 paires de guêtres, 3 pantalons, 4 chemises de f<sup>es</sup>, 4 draps, 3 morceaux de toile neuve.

Le Pecq : 36 chemises, 65 paires de bas, 8 paires de souliers, 39 paires de guêtres, 12 pantalons, 3 mouchoirs, 3 cravates.

Fourqueux : 4 chemises, 1 pantalon.

Herbeville : 8 chemises, 24 paires de bas.

Chapet : 32 chemises, 1 paire de bas, 2 chemises f<sup>es</sup>, 3 nappes, 3 livres de filasse.

Crespère : 19 chemises, 10 paires de bas, 27 chemise de f<sup>es</sup>, 2 nappes, 1 drap.

Evecquemont : 22 chemises, 7 paires de guêtres, 13 pantalons, 6 draps.

Thiverval : 45 livres de filasse.

Les Mureaux : 35 chemises, 24 paires de bas, 2 paires de guêtres, 8 pantalons, 4 mouchoirs.

[Mêmes signatures qui ci-dessus].

## 15

La société populaire de la commune d'Ourox, (1) district de Chalon-sur-Saône, se propose de donner une caisse de bonne mitraille, des boulets, grenades et biscaïens, pour la défense de la patrie. (2) Elle félicite la Convention nationale sur les mesures qu'elle a prises pour punir les conspirateurs, applaudit au décret qui abolit l'esclavage des nègres, et l'invite à rester à son poste (3).

## 16

Le citoyen Saussin, ancien capitaine au régiment de Toul, fait passer à la Convention nationale le brevet d'une pension de 1,000 liv. récompense de 25 ans de service. (4).

## 17

L'agent national près le district d'Epernay adresse l'état des dons déposés sur l'autel de la patrie par les communes d'Epernay et d'Ay. (5).

[Epernay, 25 germ. II] (6).

« Citoyens représentants,

Je vous adresse l'état des dons déposés sur l'autel de la patrie par les Sociétés populaires et citoyens des communes d'Epernay et Ay;

(1) Ouroux-sur-Saône.

(2) P.V., XXXV, 282.

(3) B<sup>in</sup>, 29 germ. (2<sup>o</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) P.V., XXXV, 282. J. Sablier, n<sup>o</sup> 1264.

(5) P.V., XXXV, 282. B<sup>in</sup>, 28 germ. (2<sup>o</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n<sup>o</sup> 1264; M.U., XXXVIII, 455.

(6) C 297, pl. 1029, p.11.

les premiers ont été envoyés directement à Paris, les autres viennent d'être déposés à l'administration. S. et F.»

GOBERT.

[Etat des dons.]

Epernay :

- Argent : 13 cuillers et fourchettes, une grande cuiller.
- Numéraire : 2,226 liv. 9 s. 6 d.
- 80 pièces et jetons d'argent, 15 paires de boucles, 4 boucles à col, 1 tabatière, 11 croix et cœurs d'argent, plusieurs bagues, boucles d'oreille d'argent.
- Or : une montre à boîte d'or, 14 croix et cœur d'or, plusieurs bagues, boucles d'oreille et breloques d'or.
- Assignats : 1,091 liv., 6 s.
- Cuivre : une montre à boîte de cuivre doré.
- Effets : 2 paires de souliers, 13 chemises, 2 paires de drap, 7 culottes.

Ay.

- Effets : 16 draps, 102 chemises, 101 paires de souliers, 1 paire de guêtres, 1 gilet, 1 culotte, plusieurs paquets de vieille toile et de charpie.

## 18

**La commune de Tarascon, département de l'Arriège, envoie également l'énumération des dons et de l'argenterie qu'elle a destinés au service de la Patrie. (1)**

[Tarascon, 18 germ. II] (2).

« La commune de Tarascon, élevée à la hauteur des principes de la Sainte Montagne qui a brisé les fers du despotisme et du fanatisme, s'est empressée à contribuer de toutes ses forces au maintien de la sublime Révolution qui fait d'une nation esclave un peuple souverain; elle fut debout le 30 mai et le 1<sup>er</sup> juin pour soutenir le parti de la Montagne; elle s'est levée en masse plusieurs fois contre les satellites du tyran de Madrid, elle a offert avec enthousiasme ses jeunes guerriers à la patrie, et ils soutiennent avec une honorable ardeur contre les hordes ennemies, la cause sacrée de la liberté et de l'égalité; et si l'aveugle fortune venait à tromper leur courage et l'espoir des républicains, il lui reste encore des hommes tout disposés à les remplacer, et à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang, plutôt que de cesser d'être libres.

Ils ont commencé, ces généreux citoyens, par fournir des dons d'autant plus précieux qu'ils sont peu fortunés, tant par rapport à leur territoire, qu'à leur position; ils ont déposé sur l'autel de la patrie 365 paires de souliers, 8 sacs de toile, 15 chapeaux garnis, 40 chemises, 30 draps, une giberne, 8 sacs de peau, 3 habits, 4 vestes, 3 culottes, 8 bonnets de police, 4 paires de bas, 8 mouchoirs, 2 pantalons, 6 paires de guêtres, 10 aunes de toile pour tente, 300

livres de charpie, une épée à poignée d'argent pesant environ 2 marcs, 448 liv. en assignats, 119 marcs d'argenterie, 15 marcs de galon d'or et d'argent, 72 nappes, 34 serviettes et une quantité considérable de linge des églises, pour servir à nos frères d'armes, 50 livres de cuivre fin, 2,000 de fer, 4,000 des cloches, 230 toises de feuilles de fer blanc, deux charettes, six mulets, huit chevaux harnachés, 12 paires de pistolets d'arçon, une quantité considérable de foin, de fourrage, et des grains pour les armées, quoiqu'elles soient dans la misère et manquant de grains.

Cette commune vient encore de monter et équiper dans sa Société un cavalier jacobin déjà en marche pour aller combattre les suppôts des despotes. Il n'est pas de sacrifice qu'elle ne soit disposée et prête à faire; les braves sans-culottes qui la composent, se sont dépouillés de leurs couvertures pour secourir leurs frères d'armes, et des fers blancs qui entouraient leurs maisons pour le service de la République, tous ces objets sont actuellement dans les dépôts nationaux.

La sainte raison qui l'éclaire a converti ses temples en temple de la raison, toutes les statues d'or et d'argent, hochets de la superstition et du fanatisme sont devenues les proies des flammes au milieu des applaudissements et des danses publiques.

La commune de Tarascon, département de l'Arriège, ne demande à la Convention nationale pour son républicanisme et sa bonne volonté que de vouloir en agréer les effets et avec le serment qu'elle fait de se sacrifier en entier au premier signal pour la République et pour la Montagne.

Oh ! sainte Montagne qui a renversé tous les perfides complots, qui a sauvé plusieurs fois la République, et vient de la sauver encore en déjouant la plus atroce conjuration, reste à ton poste jusqu'à la paix.»

FOURNIER, NAUDY, SOULIER.

## 19

**La commune de Maringues (1) a donné 9,198 liv. volontairement, 1,600 liv. par emprunt forcé, et beaucoup d'effets d'équipement pour les volontaires. (2)**

[Maringues, s. d.] (3).

Fidèles mandataires, bons Montagnards,

Les hommes libres qui savent tout sacrifier pour affermir leur liberté, ne savent jamais composer avec les tyrans et leurs esclaves, et vous avez continué de bien mériter de la patrie, en repoussant la paix momentanée, que proposaient les despotes, guerre, guerre aux tyrans, voilà le cri sans cesse répété des Français. Un peuple libre ne peut traiter qu'avec des peuples libres; avec les ennemis de la liberté, toute paix seroit honteuse parce qu'elle sembleroit consacrer l'esclavage.

(1) Puy-de-Dôme.

(2) P.V., XXXV, 282.

(3) C 297, pl. 1029, p. 14.

(1) P.V., XXXV, 282.

(2) C 297, pl. 1029, p. 13.